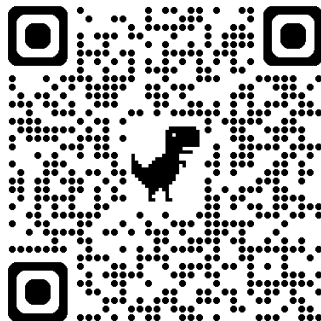


**RETROUVEZ VIA CE QR CODE
PLUS D'INFORMATIONS SUR LA REDUCTION DE
FREQUENCE ET LES SOLUTIONS EXISTANTES POUR
GERER ET REDUIRE VOS DECHETS**



Vous pouvez aussi retrouver ces informations sur la page :
<https://www.sitom-sud-rhone.com/je-reduis/reduction-de-frequence/>



CONTACTEZ-NOUS

04.72.31.90.88

contact@sitom-sudrhone.com

www.sitom-sud-rhone.com



250 Allée des Sapins
Parc du Baconnet
69700 MONTAGNY

MODIFICATION DE LA FREQUENCE DE COLLECTE DES BACS GRIS



A partir du 1^{er} janvier 2026 pour l'ensemble des communes du territoire du SITOM Sud Rhône (à l'exception de Brignais)



Bac gris : collecte 1 fois tous les 15 jours

* zones silos non concernées

POURQUOI REDUIRE LA FREQUENCE DE COLLECTE ?

1

Rationaliser la collecte

Seulement 60 à 70% des bacs sont collectés à chaque passage et la majorité d'entre eux sont à moitié vides.

2

Réduire l'impact environnemental et les nuisances des collectes

Réduire les fréquences de collecte permet de réguler la circulation, et de limiter le bruit et les polluants émis par les véhicules.

3

Maitriser les coûts de gestion des déchets

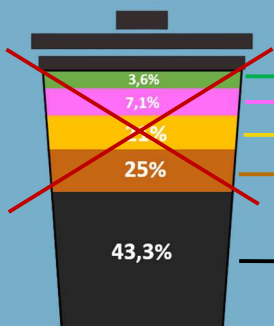
La baisse des tournées de collecte permettrait de maitriser l'augmentation globale du coût du service public de gestion des déchets de la commune.

4

Respecter les obligations réglementaires de réduction des ordures ménagères et d'augmentation de la part valorisée (Loi AGECL)

Emballages, papiers, biodéchets et filières de tri en déchetterie.

LE CONTENU DE LA POUBELLE D'ORDURES MENAGERES RESIDUELLES D'UN HABITANT DU SITOM SUD RHONE en 2024



Verre d'emballage

Gros cartons, métaux, mobiliers, bois

Emballages et papiers

Biodéchets

43,3%

Autres déchets (Ordures ménagères, bac gris)

+ de 56 % des déchets restent à trier !

Attention, pas de produits radioactifs (couches, pansements, produits de soins)

2

COMMENT REDUIRE VOS OMR (BACS GRIS) ?

TRIONS TOUS NOS EMBALLAGES ET PAPIERS

Déposons tous nos emballages en plastique, aluminium, métal et les papiers/ cartonnettes dans les contenants de tri dédiés.



TRIONS TOUS NOS EMBALLAGES EN VERRE

Déposons tous nos bouteilles, bocaux sans couvercle, ni bouchon.

La vaisselle cassée et les miroirs sont à déposer en déchetterie.



TRIONS TOUS NOS BIODÉCHETS POUR LES VALORISER

Si je dispose d'un jardin, je composte sinon je dépose mes biodéchets dans une borne dédiée ou dans le composteur collectif de ma résidence.



LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS. PENSEZ À ADOPTER DES SOLUTIONS ÉCO-RESPONSABLES

3